

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
898 Route de la Teinture



AVOIR
AP20248864

47200 MONTPOUILLAN
Tél. : 05 53 89 89 90
Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

320/2154

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

SARL GARAGE DESTAL
ROUTE DE SALVIAC

STATION TOTAL CONTACT
46250 CAZALS

SIREN : 821830346 - N° TVA : FR49821830346

ADRESSE DE LIVRAISON	SARL		ADRESSE DE FACTURATION
	GARAGE DESTAL		
	ROUTE DE SALVIAC		
	46250	CAZALS	
N° CLIENT		DATE	
RMA/87162705		12/04/2026	

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
Ce prix inclut l'Avantage accordé aux automobilistes en notre nom et pour notre compte - Opération Pouvoir d'achat 2024 voir lettre avenant .					
Livraison n°0 du 12/04/2026					
P09028 TCARD SP98 PERFORMANCE	34,04 L			1568,25 /1000L	53,38
P09033 TCARD SP95 ETHA PERF	108,17 L			1568,36 /1000L	169,65
P09024 TCARD EXCEL PRO	717,80 L			1704,72 /1000L	1223,65



CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
		1 446,68	20	289,34	€ H.T.	1446,68 E
					€ T.V.A.	289,34 E
ÉCHÉANCE 12/04/2026					NET A PAYER	1736,02 E

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !

- Fioul
- Carburants-Lubrifiants
- STATIONS ELAN-TotalEnergies CONTACT
- CARTES de TotalEnergies
- Gaz naturel-Electricité
- AdBlue®-CLEARNOX
- Pellets-Bûches
- Photovoltaïque-CEE
- Bornes Electriques

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

TotalEnergies Proxi Sud
898 Route de la Teinture

47200 MONTPOUILLAN

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus			
N° CLIENT	87162705	N°	AP20248864
DATE	12/04/2026	NET A PAYER	1 736,02



